

MAIRIE DE MEYENHEIM
68890 MEYENHEIM
Téléphone : 03 89 81 02 40

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 2 mars 2017

Le Conseil Municipal de MEYENHEIM s'est réuni à la mairie le 2 mars 2017 sous la présidence de Mme BOOG Françoise, Maire, à la suite de la convocation du 21 février 2017. Madame le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres et ouvre la séance à 21 heures 00.

Etaient présents : MM. FURLING Armand, SCHARTNER Roger, Adjoints, Mme SCHILDKNECHT Nathalie, Adjointe ; Mmes & MM. BILLAUDEAU Christelle, GEILLER Philippe, GUTLEBEN Cécile, HANSER Geoffrey, HORN Carmen, JEGGY Fabrice, KLEIN Nicolas, LELOUP Yannick, MASSON Laurence, RIBER Geoffrey, TREHIOU Eric, VOGT Sylvie, Conseillers Municipaux.

Absents excusés :

Mme BONTEMPS Geneviève donne procuration à M. FURLING Armand
Mme LANG Christelle donne procuration à BOOG Françoise
Mme SCHMINCK-HANSER Laura

Mme le Maire demande au Conseil Municipal d'observer une minute de silence suite au décès de Monsieur Armand ROTHENFLUG, conseiller municipal de 1969 à 1989.

Ordre du jour

1. Approbation du Procès-verbal de la séance du 1^{er} février 2017
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Contrat de prestations de services Missions de Services Public et Fourrière
4. ONF : Etat d'Assiette 2018
5. Demande de subvention
 - A) Association sportive collège Schoelcher
 - B) Voyage scolaire
6. Permis de construire
7. Divers

1. Approbation du Procès-verbal de la séance du 1^{er} février 2017

Le procès-verbal de la réunion du 1^{er} février 2017 n'appelle pas d'observations et est approuvé. Le Conseil procède à l'émargement.

2. Désignation du secrétaire de séance

Après délibération, le Conseil Municipal désigne Mme Cécile GUTLEBEN en qualité de secrétaire de séance.

3. Contrat de prestations de services Missions de Services Public et Fourrière

Le code rural prévoit que chaque commune doit disposer soit d'une fourrière communale apte à l'accueil et à la garde des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation, soit du service d'une fourrière installée sur le territoire d'une autre commune.

Madame SCHILDKNECHT Nathalie, Adjointe, expose le principe du Contrat de prestations de services Missions de Services Public et Fourrière proposé par la Société Protectrice des Animaux (SPA) de Colmar.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- d'adhérer au Contrat de prestations de services Missions de Services Public et Fourrière proposé par la Société Protectrice des Animaux (SPA) de Colmar pour une redevance annuelle de 0,73 € TTC par habitant soit un montant de 1 073,83 €,
- d'autoriser le Maire à signer le contrat

Les crédits seront inscrits au Budget primitif 2017.

4. ONF : Etat d'Assiette 2018

L'ONF établit annuellement pour toutes les forêts relevant du régime forestier un « état d'assiette des coupes » qui permet de prévoir, en application de l'aménagement forestier, les parcelles forestières à marteler dans les groupes de régénération. La proposition « d'état d'assiette des coupes » pour l'année 2018 concerne la parcelle 12a et 7a d'une surface de 2 hectares 21.

Après délibération le Conseil Municipal approuve l'État d'Assiette 2018.

5. Demande de subvention

A) Association sportive collège Schoelcher

Après délibération le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande de l'association sportive du Collège Victor Schoelcher d'Ensisheim d'une subvention de 3,05 € par licencié, montant équivalent à celui versé par le Conseil Général, concernant 15 enfants domiciliés à Meyenheim, soit une subvention totale de 45,75 €.

B) Voyage scolaire

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal la demande de subvention pour un voyage scolaire de parents dont l'enfant est scolarisé au lycée Deck à GUEBWILLER.

Après délibération le Conseil Municipal émet un avis défavorable, et décide de limiter les subventions pour voyages scolaires aux élèves des classes élémentaires et aux collégiens.

6. Permis de construire

Le Conseil Municipal a pris connaissance des permis suivants :

- permis de construire pour la construction d'une maison individuelle et d'une piscine sises 1 chemin de la Thur déposé par M. ISSENLOR David ;
- permis de construire pour la construction d'un garage et d'un auvent sis 3 impasse des fleurs déposé par M. Patrick FELLINE ;
- permis de construire pour la construction d'un garage sis 11 rue Saint Michel déposé par M. et Mme BIEHLER Pascal.

7. Divers

Madame le Maire soumet le devis de l'entreprise OMC MORGAN pour l'achat de 10 tables et 200 coques de chaises destinées à la salle polyvalente. Le montant est de 11 397,48 € TTC. Le Conseil Municipal émet un avis favorable. Les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2017. Le règlement de la salle polyvalente sera remis à jour.

Monsieur Geoffrey RIBER informe le Conseil Municipal de la nécessité pour le Football Club de Meyenheim de changer le tracteur et la pompe d'arrosage. Un courrier avec les montants estimatifs est demandé au FC Meyenheim.

Monsieur Armand FURLING a évoqué les aménagements envisagés par le Syndicat d'adduction d'eau EBE pour connecter la conduite d'arrivée de Guebwiller à la conduite de distribution de la cuve haute du château d'eau d'Ungersheim dans le but de pallier au risque de pénurie d'eau de la vallée de Guebwiller.

Au cours de la séance du Conseil de Communauté en date du 23 février 2017 les délégués ont décidé :

- de racheter le lot n°2b d'une superficie de 24,91 ares sis dans la ZA La Passerelle 1 à la SCI DE LA METEORITE, au prix de 77 221,00 € HT,
- la vente pour un montant de 36 518 € HT du lot n° 8b d'une superficie de 11,78 ares de la ZA La Passerelle 1 à l'entreprise « Le rucher des mûriers » (implantation d'un bâtiment d'exploitation pour le travail d'extraction du miel, du gaufrage artisanal de cire d'abeilles et pour l'entreposage du matériel),
- la vente pour un montant de 89 220 € HT d'une parcelle de 29,74 ares dans la ZA La Passerelle 2 à la SCI HKLP (entreprise spécialisée dans l'étanchéité, la couverture et le bardage),
- la vente de la parcelle cadastrée section 48 n°288/33, d'une surface de 191,70 ares, sise dans le Parc d'activités de la Plaine d'Alsace, au Groupe PROP PAREDES, pour un montant de 479 250,00 € HT (conception, production et distribution de produits d'hygiène et de propreté à destination des professionnels),
- la vente de la parcelle cadastrée section 48 n° 296/33, d'une surface de 18 hectares, sise dans le Parc d'activités de la Plaine d'Alsace, à l'entreprise EUROVIA 15. Projekt GmbH & Co.KG, à laquelle se substitue la personne morale constituée spécifiquement à cet effet, à savoir la Société E-Project Alsace, SAS, pour un montant de 5 400 000,00 € HT (implantation d'un bâtiment de 10 hectares destiné à accueillir des activités logistiques en lien avec le commerce en ligne de pièces pour véhicules automobiles),
- d'approuver le projet d'aménagement de la ZA Niederhergheim Est pour un montant estimatif de 840 100 € HT,
- d'approuver le projet d'aménagement de la ZA d'Oberhergheim pour un montant estimatif de 441 200 € HT,

- d'approuver le montant d'indemnisation des agriculteurs suite au diagnostic archéologique portant sur une surface de 28 ha 32 sis dans le Parc d'activités de la Plaine d'Alsace, pour un montant de 24 863,20 €,
- d'approuver la demande de raccordement au réseau de gaz naturel de la ZA de Niederentzen,
- d'approuver les tarifs emplacements exposants pour le salon de l'artisanat et des métiers qui se déroulera à l'Espace des 3 Cœurs à Réguisheim les 23 et 24 septembre 2017,
- d'approuver la convention constitutive d'un groupement de commandes pour des missions de géomètre expert entre la 3 CHR et la Ville d'Ensisheim,
- d'approuver la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la gestion des aires d'accueil des gens du voyage entre la 3CHR, Saint-Louis Agglomération et la CC de Thann-Cernay ;
- d'autoriser le versement d'un fonds de concours de 10 689 € à la Commune de Munwiller pour les travaux de réfection de la rue des Acacias.

Les délégués ont approuvé les orientations budgétaires suivantes pour 2017 :

- accentuer le développement économique avec notamment la réalisation des actions intégrées au Plan Local de Revitalisation :
 - . poursuivre l'aménagement du Parc d'Activité de la Plaine d'Alsace ;
 - . aménagement de nouvelles zones d'activités à Meyenheim, Niederhergheim est, Niederentzen et extension de zones à Oberhergheim et Niederhergheim ouest ;
- renforcer l'attractivité touristique de notre territoire avec :
 - . le développement des pistes cyclables ;
 - . la création d'un point bleu pour diversifier l'offre d'accueil de touristes ;
 - . la création d'une brochure mettant en valeur le territoire ;
- conforter les services petite enfance et périscolaire qui répondent à des besoins légitimes de la population,
- développer la qualité de notre environnement avec :
 - . la rénovation et l'extension de la déchetterie d'Oberhergheim ;
 - . des actions liées à la mise en place du Gerplan avec des interventions visant à valoriser le territoire et son patrimoine ;
- renforcer la solidarité intercommunale par :
 - . l'élaboration et le financement d'un P.L.U. intercommunal.
 - . la prise en charge par la communauté de communes de 50% du coût du FPIC de chaque commune membre pour un coût total de 390 000 €,
 - . la maîtrise d'ouvrage déléguée : ce portage logistique et financier facilite la réalisation des projets communaux. Les opérations réalisées en 2016 placées sous maîtrise d'ouvrage déléguée représentaient un investissement de 2 477 000 €,
 - . la constitution d'un fonds de concours depuis 2015 et alimenté à hauteur de 50 000 € chaque année.

Le Président a informé le Conseil de Communauté qu'il a utilisé la délégation de compétences pour :

- la signature d'un devis de 9 460 € HT présenté par la menuiserie Brey PVC pour la fourniture et pose de mobilier pour l'aménagement de bureau dans les locaux de la 3CHR,
- l'attribution d'une mission de repérage amiante et plomb avant travaux à la Mairie de Niederhergheim, au bureau Diagmater pour un montant de 1 330 € HT,
- dans le cadre des travaux à l'école Maternelle de Niederhergheim :
 - . l'attribution de la mission de contrôle technique au bureau DEKRA pour un montant de 1 600 € HT,
 - . l'attribution d'une étude géotechnique de conception au cabinet Alios pour un montant de 1 550 € HT,

- l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre au bureau d'étude BEREST pour l'agrandissement et la rénovation de la déchetterie d'Oberhergheim pour un montant de 16 500 € HT,
- l'attribution d'une étude géologique et hydrogéologique au Laboratoire Laboroutes pour l'aménagement du parc d'activités de Niederhergheim Est pour un montant de 1 975 € HT,
- la signature de l'avenant n°1 au marché de travaux de rénovation de voirie à Oberentzen, lot « Voirie-assainissement » pour un montant de 144 616,26 € HT.

La séance est close à 21 h 40.